



**HAL**  
open science

## Police et sécurité publique

Fabien Jobard

► **To cite this version:**

Fabien Jobard. Police et sécurité publique: L'atrophie du domaine de l'action gouvernementale. Bernard Dolez; Anne-Cécile Douillet; Julien Fretel; Rémi Lefebvre. L'entreprise Macron à l'épreuve du pouvoir, PUG, pp.449-460, 2022, Libres cours, 978-2-7061-5161-3. halshs-03586378

**HAL Id: halshs-03586378**

**<https://shs.hal.science/halshs-03586378>**

Submitted on 23 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le programme du candidat Emmanuel Macron en matière de sécurité publique s'annonçait comme une réaffirmation de la police de proximité avancée 20 ans plus tôt par la gauche plurielle. « Je crois à la nécessité, écrivait-il dans un post Facebook du 8 février 2017, de créer une police de la sécurité quotidienne (...), une police mieux ancrée dans les territoires ... (qui) connaît la population (pour être) à même de résoudre les problèmes locaux ». C'est une affaire de violence policière, celle qui vit Théo Luhaka mutilé à vie par des policiers à Aulnay-sous-Bois, qui avait amené le candidat Macron à exposer sa vision de la police. « A Aulnay, c'est la force illégitime de l'Etat qui a eu cours et la dignité d'un jeune garçon, d'une famille et d'un quartier, qui a été mise en cause ». Le post qu'il rédige s'ouvrait par cette affirmation sans ambiguïté : « l'autorité des forces de l'ordre n'est jamais acquise, elle se conquiert au quotidien », « elle se conquiert par l'exemplarité ».

Passée cette déclaration inaugurale, le quinquennat Macron aura été marqué par l'importance inédite dans l'histoire de la Ve République des questions de violence et de déontologie policières, ouvrant à un affrontement continu entre pouvoir politique, institution policière et opinion publique. Alors que les questions de sécurité publique de manière générale, et de police en particulier, ne relèvent ni par les textes, ni par la tradition, des prérogatives du président de la République, le cours des événements a amené Emmanuel Macron à devoir se saisir de ces questions, dans un contexte marqué par l'omniprésence de la menace terroriste, la continuation par la loi (dès 2017) des dispositifs de l'état d'urgence de 2015 et l'instauration d'un état d'urgence sanitaire à compter de mars 2020.

Quelle politique de sécurité publique un tel quinquennat, marqué par les dispositifs d'exception et la dramatisation permanente des enjeux policiers, aura-t-il finalement produite ? C'est la question à laquelle nous voudrions répondre ici, en revenant sous forme de chronique sur les affrontements entre pouvoir, police et société, et sur la place croissante de la police dans l'agenda gouvernemental (1), avant de dresser un bilan des politiques de sécurité publique qui auront été menées ou tentées sous le quinquennat Macron (2).

### **L'irrésistible ascension des questions policières à l'agenda gouvernemental**

Les enjeux de sécurité n'occupaient qu'une place mineure dans le programme d'Emmanuel Macron<sup>1</sup>, ce qui constituait sans doute une erreur d'appréciation quant au poids de l'institution policière dans la vie publique en France. Nicolas Sarkozy avait fait de la sécurité publique son tremplin d'accès au pouvoir en 2007<sup>2</sup>, en s'assurant notamment le soutien indéfectible du syndicat Alliance (CFE-CGC), qui depuis lors se partage avec le syndicat affilié à Force ouvrière (Unité-SGP) à peu près la moitié des scrutins aux élections professionnelles. Et si la campagne présidentielle de 2012 avait été marquée par des manifestations organisées entre les deux tours par les deux syndicats majoritaires de la police contre la mise en examen d'un policier, le quinquennat Hollande s'était achevé sur un mouvement de protestation initié hors du cadre syndical par les « policiers en colère », qui sommaient le pouvoir et les magistrats à une sévérité sans retenue à l'égard des auteurs du guet-apens de Viry-Châtillon en octobre 2016 (Noûs, 2019).

N'accordant à ces questions qu'une importance mineure, Emmanuel Macron ne s'est sans doute pas doté d'équipes et de visions suffisamment solides pour faire face aux turbulences policières, amenant la question à très vite s'imposer à son agenda gouvernemental. En effet,

---

<sup>1</sup> Deux pages seulement (p. 191 et 192) y sont consacrées dans son ouvrage programmatique *Révolution* (2016).

<sup>2</sup> Sur le bilan du président Sarkozy, voir (Roché, 2012).

après avoir tenté de mettre en œuvre une politique propre de sécurité publique (1), le président Macron s'est vu contraint, face à l'ampleur des désordres liés au mouvement des Gilets Jaunes, à une dépendance structurelle à l'égard des organisations syndicales de la Police Nationale (2), réduisant son agenda politique en la matière au seul impératif de tempérance des revendications policières (3).

### *Une mise en œuvre timide de « la police des quartiers »*

Le programme du président Macron développait une analyse assez proche de celle en cours dans l'équipe du candidat Hollande cinq ans plus tôt. Du reste, si l'on en croit les wikileaks de sa campagne, c'est un ancien directeur central de la sécurité publique (Police Nationale), Gilles Sanson, qui apparaît moteur dans la formulation du programme présidentiel, alors qu'il avait une vingtaine d'années plus tôt conçu, avec les élites socialistes de l'époque, ce qui allait devenir la « police de proximité » sous le gouvernement Jospin (Roché, 2009)<sup>3</sup>. Les documents préparatoires au programme Macron envisagent de « refondre » le modèle général par une affectation plus optimale des effectifs, un allègement des contraintes procédurales afin d'affecter plus de policiers sur la voie publique, un recrutement de 10.000 policiers et gendarmes supplémentaires destinés à renforcer une police privilégiant la patrouille pédestre, le contact et l'îlotage<sup>4</sup>.

Le ministre de l'intérieur Gérard Collomb annonce en février 2018 un programme de « police des quartiers » en septembre 2018, sous l'appellation de « police de sécurité du quotidien » (PSQ). Cette police se déploie en septembre, à titre expérimental, dans 15 quartiers dits de « reconquête républicaine », puis dans 30 autres, sans l'évaluation initialement promise. Cette politique vise à contrebalancer les effets de l'extrême centralisation des forces de sécurité, accrue dans les grandes métropoles (à Paris, le préfet de police dirige l'action de 28.000 fonctionnaires de police dans 4 départements, qui ne rendent compte qu'à lui), en tentant de rapprocher les décisions opérationnelles des demandes locales des citoyens ou, à défaut, des maires et des instances consultatives telles que les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Il est intéressant de relever que le ministre de l'Intérieur reprend alors, pour beaucoup, les initiatives de police partenariale mises en œuvre sous des gouvernements antérieurs par la Gendarmerie Nationale, telles que les « brigades de contact » introduites en mars 2017 et destinées à la fois à renforcer le lien avec les populations de zones rurales ou de petites villes, et les maires des communes concernées.

Mais le lancement de cette politique est d'emblée obscurci par les affaires de basse police – les politiques de sécurité publique ayant pour trait singulier qu'elles sont, plus que les autres, exposées aux contingences. Lorsque la PSQ est mise en place, le Président d'un côté, le ministre de l'Intérieur et le Préfet de police de l'autre ne sont pas encore sortis de « l'affaire Benalla », du nom du collaborateur de l'Elysée qui avait usurpé les insignes policiers pour frapper des manifestants le 1<sup>er</sup> mai 2018. Depuis la fin juillet 2018 en effet, le sénateur Philippe Bas enquête sur les conditions de possibilité de cet événement singulier. A l'automne, c'est dans une relative indifférence qu'est accueilli le déploiement expérimental de la PSQ, qui précède de deux semaines seulement la démission du ministre Collomb, pour des raisons sans doute liées à l'affaire Benalla. Le poste reste vacant une dizaine de jours, reconduisant les doutes quant aux ressources dont disposent les équipes gouvernementales dans le domaine de la sécurité publique. Du reste, lorsque Emmanuel Macron nomme Christophe Castaner (alors délégué général de son parti) le 16 octobre 2018, il le seconde d'un ancien préfet de police des Bouches-

---

<sup>3</sup> Gilles Sanson avait été au début des années 1980 le rapporteur de la mission Belorgey, qui avait formé la doctrine socialiste en matière de sécurité publique locale.

<sup>4</sup> Voir le document wikileaks « S'appuyer en matière de sécurité quotidienne sur un modèle de police plus performant : 'une police de quartiers' » (nd, sans auteur, <https://wikileaks.org/macron-emails/emailid/54965>).

du-Rhône et ancien Directeur général de la sécurité intérieure, Laurent Nuñez, en qualité de secrétaire d'Etat.

### *L'épreuve du maintien de l'ordre*

C'est ce duo politique/policier qui sera confronté au plus grand mouvement de contestation sociale depuis Mai 68, le mouvement des Gilets Jaunes. Celui-ci manifeste un tournant observé depuis le milieu de la décennie 2010, que nous avons appelé « brutalisation du maintien de l'ordre » (Fillieule, Jobard, 2020) : les forces de l'ordre agissent avec une brutalité inédite face au mouvement des Gilets Jaunes que les services de renseignement n'avaient pu prévoir.

Cette brutalité se voit, durant des mois, soutenue par le ministre de l'Intérieur, qui déclare ne connaître « aucun policier, aucun gendarme qui ait attaqué des Gilets Jaunes » (janvier 2019), et par le président de la République lui-même qui, en des termes appelés à rester fameux, estime « inacceptable » que l'on parle « dans un État de droit » de « violence policière » (mars 2019). La nomination au poste de préfet de police de Didier Lallement, qui avait en novembre et décembre 2018 présidé à Bordeaux à des opérations parmi les plus violentes que le mouvement ait connues, confirme ce cours particulièrement dur. La répression du mouvement des Gilets Jaunes a peut-être été le moment thatchérien d'un Emmanuel Macron qui, comme ses prédécesseurs Sarkozy et Hollande, affirmait que « la démocratie ce n'est pas la rue », mais se disait même, dans son ouvrage *Révolution* (2016), « ouvert à la disruption » et, de fait, prêt à la confrontation violente, ne voulant rien « céder aux cyniques, aux fainéants et aux extrêmes »<sup>5</sup>. Toutefois, si l'on peut dire que, en mars 1985, Margaret Thatcher, certes au prix d'au moins trois morts, remporta son combat contre le syndicat des mineurs, la brutalité de la répression ne déboucha pas pour le président Macron, sans doute faute d'adversaire à défaire, sur quelque victoire identifiable. Bien au contraire, le long étiolement du mouvement des Gilets Jaunes, dès janvier 2019 essentiellement porté par la protestation contre les violences policières, consolide l'ascendant des organisations professionnelles de la Police Nationale sur l'agenda gouvernemental.

Ainsi, à l'été 2019, quelques jours après une charge mortelle de la police lors de la fête de la musique à Nantes, Christophe Castaner concède qu'un réaménagement de la « doctrine de maintien de l'ordre » s'avère nécessaire<sup>6</sup> et ouvre ainsi une brèche dans l'alignement gouvernemental sur l'intransigeance des deux syndicats Alliance et Unité-SGP. Laquelle obligera le Président Macron à s'engager dans les questions policières, laissant l'agenda gouvernemental ballotté par les soubresauts de la relation aux principaux syndicats policiers.

### *L'emprise des syndicats policiers sur la conduite des affaires publiques*

La simple ouverture d'un espace de réflexion sur le maintien de l'ordre, sous l'égide du ministre de l'intérieur, suscite une forte expression de méfiance de la part des organisations syndicales, convaincues que l'Exécutif remet en cause l'action des forces de police alors qu'ils ont sauvé la République face aux menées insurrectionnelles des Gilets Jaunes. Le 9 octobre 2019, dans un climat où les suicides policiers (60 depuis le 1<sup>er</sup> janvier) sont à nouveau sous les projecteurs, une « marche de la fierté policière » réunit une dizaine de policiers de tous corps dans les rues de Paris.

---

<sup>5</sup> Les citations sont tirées de (Godin,2019).

<sup>6</sup> Cette réflexion débouchera plus d'un an plus tard, en septembre 2020, sur un document ambigu, qui à la fois pérennise certaines stratégies ayant favorisé la brutalisation des opérations depuis 2016 et s'ouvre aux pratiques nord-européennes de désescalade. Saisi de ce texte par voie contentieuse, le Conseil d'État demande au gouvernement, en juin 2021, de revenir sur le dispositif des nasses et sur les dispositions visant à réglementer ou empêcher la présence des journalistes dans les manifestations.

En janvier 2020, la vidéo d'un policier faisant un croche-pied à une manifestante, qui conduit le ministre de l'Intérieur à morigéner les policiers, mais surtout la mort par asphyxie de Cédric Chauviat, amènent Emmanuel Macron à demander des mesures permettant le respect de la déontologie policière. Puis, en juin, à l'issue d'un confinement durant lequel les incidents avec les policiers – appelés à assurer le respect d'un des dispositifs de police sanitaire le plus strict d'Europe<sup>7</sup> – se sont multipliés, la mobilisation de plusieurs dizaines de milliers de manifestants en écho à la mort de George Floyd à Minneapolis, ajoutée à la publication d'un groupe WhatsApp réunissant des policiers racistes, amènent le président Macron à renouveler ses demandes de proposition sur la déontologie policière. Lorsque, le 8 juin, Christophe Castaner demande que « la prise par le cou, dite l'étranglement », soit abandonnée et, dans une formule particulièrement alambiquée, qu'une « suspension soit systématiquement envisagée pour chaque soupçon avéré d'actes ou de propos racistes », des manifestations de protestation policière se produisent à Marseille, Bobigny, Nice Bordeaux, St Etienne ou Lille<sup>8</sup>, tandis que le Directeur général de la police nationale déclare « partager avec (les policier·es) le sentiment d'un profonde injustice » et que le Préfet de police adresse une lettre aux fonctionnaires sous ses ordres, intitulée « Ne doutez pas ».

Le gouvernement perd alors la main sur les politiques de sécurité, les contingences l'amenant à consacrer tous ses efforts à la contention du mécontentement syndical. A cette fin, Emmanuel Macron désigne Gérard Darmanin, fidèle de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur et reçoit en octobre 2020 les organisations syndicales, afin de leur présenter divers aménagements de la procédure pénale (fin des réductions de peine pour les agresseurs de policiers, accélération de la justice et simplification de la procédure judiciaire) et des mesures de protection bénéficiant aux policier·es<sup>9</sup>. Celles-ci sont opportunément insérées dans une proposition de loi dite « sécurité globale », présentée par un ancien policier élu député de Seine-et-Marne, Jean-Michel Fauvergue, qui déclenche de fortes mobilisations. Mais cette stratégie d'alignement gouvernemental sur les revendications syndicales, enclenchée en juin 2020, se heurte fin novembre 2020 aux images du tabassage de Michel Zecler par des policiers du XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Pour la troisième fois, Emmanuel Macron demande alors des mesures sur la déontologie policière et, quelques semaines plus tard, au cours d'un dialogue avec des journalistes sur le site internet Brut, va jusqu'à affirmer l'existence des violences policières et des contrôles au faciès. La tension avec les organisations syndicales monte à nouveau d'un cran, dans un contexte où les policier·es restent la cible d'attaques meurtrières.

La politique publique de sécurité est alors prise dans une triangulation entre l'Exécutif, les organisations syndicales majoritaires et l'opinion publique, et est réduite au seul gouvernement de l'institution Police Nationale. Gérard Darmanin et le président Macron appellent le 8 décembre (trois semaines à peine après la remise d'un « livre blanc de la sécurité intérieure », porteur de 200 propositions) à un « Beauvau de la sécurité », lequel se tiendra laborieusement au long de l'année 2021. Déplorant deux nouveaux meurtres de policiers, les syndicats policiers organisent le 19 mai à Paris une manifestation amplement médiatisée, au cours de laquelle le nom du Garde des Sceaux est publiquement sifflé et à laquelle prend part le ministre de l'Intérieur, ce qui témoigne à la fois de l'affaiblissement de l'autorité politique face aux mobilisations syndicales et des gains électoraux espérés d'un alignement des positions des politiques sur les positions politiques des syndicats policiers. Ainsi, sur fond de propos comminatoires mettant en balance leur loyauté à l'égard des institutions, les syndicats policiers

---

<sup>7</sup> Au terme du premier confinement, Christophe Castaner remerciait « nos forces » dans un tweet du 11 mai 2020, qui faisait état de près de 21 millions de contrôles d'identité réalisés, débouchant sur 1,1 million de procès-verbaux de contravention pour non-respect des mesures de restriction.

<sup>8</sup> Le syndicat Alliance ne publie pas moins de 7 tracts différents la semaine qui suit ces déclarations, annonçant une suspension des contrôles d'identité par les policiers sur tout le territoire.

<sup>9</sup> Tract Alliance du 15 octobre 2020 intitulé « Alliance reçu par le président ».

mettent en scène des « crises de collusion » (Dobry, 1983) répétées, des moments de « relâchement des routines de consolidation » entre secteurs (ici gouvernemental et policier) et autres manifestations d'une « crise de régime » qu'ils conjurent à grand bruit pour mieux paraître les seuls à même de la contenir. Notons bien cependant « l'inhibition tactique » (Dobry 1983) de ces mêmes syndicats, qui se gardent bien de toute action irréversible pour arraisonner leurs interlocuteurs ministériels au seul espace de la revendication corporative, où ils occupent une position de force<sup>10</sup>, du fait précisément de leur capacité à provoquer des moments de déssectorisation, qui fragilisent l'autorité politique face à l'institution policière.

Cette formidable capacité des syndicats de police à la fois de jouer avec et d'attiser ces conjonctures particulières arraisonnent le gouvernement à la seule arène catégorielle et étouffe toute velléité d'entreprendre une réforme de fond de l'institution policière et de ses modes d'action.

### **Politique de sécurité : un quinquennat inutile ?**

La marque décisive du quinquennat Macron en matière de sécurité publique est donc la captation de l'agenda gouvernemental par les logiques de compétition intersyndicale propres à l'institution policière. Au final, les politiques de sécurité se sont caractérisées par de très maigres interventions sur l'organisation même des forces de police (1) et par une forte inertie des politiques de sécurité publique (2).

#### *L'ajournement des réformes de structure et de doctrine*

L'ambition du candidat Macron concernant les réformes de structure de la police était double : recruter 10.000 effectifs supplémentaires de police et de gendarmerie, soumettre les interventions policières à de plus fortes exigences déontologiques. Ce dernier point, rappelé à trois reprises par ses soins (en janvier, juin et décembre 2020), n'a pas abouti à d'autres mesures que les discussions mal cadrées du « Beauvau de la sécurité » de 2021. Les propositions émanant par exemple des associations ou de chercheurs visant à intégrer l'Inspection générale de la police nationale au Défenseur des droits ou à modifier la composition de cette Inspection en y invitant des personnalités non policières sont par exemple restées lettres mortes<sup>11</sup>. Dans le même ordre d'idées, les emblématiques contrôles d'identité préventifs n'ont pas été l'objet de réforme, en dépit même du fait qu'Emmanuel Macron, comme on l'a vu, attestait de la réalité des contrôles au faciès, et que les juridictions condamnent désormais l'État pour pratiques discriminatoires lors de ces contrôles<sup>12</sup>. Dans ces deux matières (déontologie, contrôles d'identité), seule la généralisation des caméras piétons à l'ensemble des policiers et des gendarmes, prévue par la loi Sécurité globale adoptée début 2021, permettra un meilleur accès aux interactions contestées, pour autant que l'enregistrement et la conservation des données le permettent.

L'impuissance manifeste à réformer les modalités d'intervention de la Police Nationale dans le temps du quinquennat n'a pas été la même dans le domaine strictement budgétaire. Conformément à son engagement de campagne, Emmanuel Macron a tout d'abord fait en sorte qu'environ 10.000 effectifs supplémentaires (fonctionnaires et militaires) soient recrutés au

---

<sup>10</sup> Ainsi les menaces de ne plus assurer l'ordre face aux Gilets Jaunes amènent le gouvernement à satisfaire leurs revendications catégorielles dès le 16 décembre 2018. Un an plus tard, dès le début de la mobilisation contre la réforme des retraites, les policiers se verront exemptés de cette réforme qui visait précisément à abolir les « régimes spéciaux ».

<sup>11</sup> Voir par exemple la tribune de S. Roché publiée dans *Le Monde* daté du 27 juin 2019.

<sup>12</sup> Voir l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 8 juin 2021 et plus généralement (Jobard et de Maillard, 2021).

terme de son mandat<sup>13</sup>. En revanche, alors que la formation des policiers était désignée comme l'une des causes majeures des dysfonctionnements qui ont amené la réunion du Beauvau de la sécurité, aucune politique majeure de réforme de celle-ci n'a été introduite, si ce n'est, en 2021, l'allongement de quatre mois de la durée de formation initiale des policiers, pour la porter à 12 mois (la durée en vigueur en gendarmerie). En termes d'organisation, le quinquennat Macron se caractérise également par une forte continuité, rien ne venant entamer la très forte centralisation des forces de sécurité intérieure. Alors que, depuis 2009, le Préfet de police exerce son autorité sur 28.000 policiers pour environ 7 millions d'habitants, les velléités gouvernementales de tirer profit de l'affaire Benalla pour aligner le statut de la Préfecture de police sur celui d'autres grandes agglomérations comme celle de Marseille, resteront lettre morte.

### *L'inertie des politiques de sécurité publique*

En matière de sécurité publique, la réforme essentielle du quinquennat Macron fut inaugurée par le ministre Collomb quelques semaines avant sa démission, début octobre 2018. Il s'agit de la police dite de sécurité quotidienne, dont il est difficile de dire aujourd'hui en quoi elle a consisté exactement, faute d'évaluation ni même de direction ou de bureau dédié. Sans doute un certain nombre de chefs de circonscription se sont-ils saisis de ce programme pour mener des initiatives de politique partenariale, notamment avec les communes et les intercommunalités, ou financer l'équipement de brigades cyclistes ; mais le bilan de l'ensemble, côté Police Nationale, paraît extrêmement ténu. Les éléments tirés du Beauvau de la sécurité évoquent les « comités d'usagers » ou « conseils consultatifs de quartiers » qui offriraient des espaces de mesure de la satisfaction des citoyens à l'égard de la police, mais le propos est encore, à ce jour, formulé au conditionnel<sup>14</sup>. De son côté cependant, protégée des offensives syndicales, la Gendarmerie Nationale poursuit ses politiques de police partenariale et de proximité, par le déploiement, notamment, des Maisons de confiance et de protection de la famille, dans lesquelles les gendarmes interviennent comme acteurs nodaux de tout un ensemble de partenaires visant à la fois des actions de prévention, de sensibilisation et, le cas échéant, de judiciarisation des violences conjugales ou intrafamiliales, ou de celles visant les personnes âgées ou isolées. Le confinement de 2020 a aussi vu les gendarmes, rendus disponibles par la suspension des sessions de formation en caserne, multiplier par le dispositif #RépondrePrésent les actions d'information et de service telles que la distribution de leurs vivres ou de leurs devoirs scolaires aux foyers isolés. Cette politique publique n'est toutefois pas imputable au quinquennat Macron, la Gendarmerie Nationale prenant soin de cultiver ses avantages comparatifs au sein d'un ministère on l'a vu très exposé et auquel elle ne fut rattachée qu'il y a une douzaine d'années (Ocqueteau 2020).

Pour le reste, le déploiement des polices urbaines s'inscrit dans la parfaite continuité de ce qui a été mené depuis le ministère de Nicolas Sarkozy : poursuite des efforts en matière de violences conjugales et intrafamiliales (dans la continuité du « Grenelle des violences conjugales » de l'automne 2019), renforcement des équipes et des dispositifs de sécurisation destinés à la maîtrise des violences urbaines et répression de la consommation et de la revente au détail de cannabis. Ce dernier aspect est, avec les violences faites aux femmes, l'un des rares sur lesquels le président Macron s'est affirmé, contrant tout assouplissement d'une des politiques répressives les plus dures d'Europe, malgré le bilan affligeant de 50 ans de politique répressive (Obradovic, Protais et Le Nézet, 2021)<sup>15</sup> et les dommages collatéraux de cette

---

<sup>13</sup> Sénécot, A., « Recrutement de 10.000 policiers et gendarmes durant le quinquennat : le gouvernement pas si loin du compte », *Le Monde*, 12 mai 2021.

<sup>14</sup> Ministère de l'Intérieur, *Beauvau de la sécurité. Livret n°2*, 2021, p. 10.

<sup>15</sup> Rappelons que jusqu'en 2019 130.000 personnes étaient mises en cause par la police ou la gendarmerie chaque année pour simple usage.

répression, notamment la tension entretenue par les policiers autour des points de vente. Dans une rhétorique du résultat et de la performance rappelant son mentor Nicolas Sarkozy, Gérard Darmanin a fait de l'action répressive sur les 3.952 points de deal recensés par ses services en France l'un des outils majeurs de mesure de son action. L'introduction d'une « amende délictuelle » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ajoute aux politiques de raids sur les points de vente une possible politique de harcèlement des usagers, dont on doute qu'elle soit susceptible de modifier la prévalence de la consommation en France (1,5 millions d'usagers réguliers de cannabis)<sup>16</sup>. Est ainsi reconduit l'épuisement des forces de police urbaine dans une lutte sans merci contre « la drogue » (en réalité contre les petits revendeurs, toujours susceptibles de favoriser le rendement des agents)<sup>17</sup>, alors que ces forces sont structurellement déficitaires face aux enjeux de vie quotidienne et d'insécurité et toujours très sollicitées par les événements de maintien de l'ordre et la prévention du terrorisme. La loi dite « Sécurité globale », promulguée en mai 2021 et portée par la notion de « continuum de sécurité », ne favorise pour sa part pas vraiment l'ancrage des interventions policières dans le tissu local, se contentant d'étendre certaines dispositions préventives (accès à la vidéosurveillance, contrôles d'identité) et répressives (possibilités étendues de constater certaines infractions délictuelles) aux polices municipales. Virginie Malochet et Frédéric Ocqueteau le remarquaient récemment (2020) : la police « se pluralise en France comme partout ailleurs, mais (elle) ne se réinvente pas » et sur ce point le quinquennat Macron aura été celui de la plus grande orthodoxie.

## Conclusion

L'implication d'Emmanuel Macron dans les affaires de sécurité publique fut au cours de son quinquennat sans doute sans commune mesure avec ce qu'il avait envisagé en se présentant à l'élection présidentielle de 2017. Le radicalisme de son programme social « disruptif », mais aussi l'état d'urgence sanitaire ou le terrorisme islamique, ont exacerbé une crise structurelle du modèle français de police urbaine, à laquelle le quinquennat n'aura pas été à même de répondre, absorbé que fut l'Exécutif dans les tentatives de domestication des organisations syndicales de la Police Nationale d'un côté et de réponse aux inquiétudes d'une partie croissante de l'opinion quant à la prévalence des violences policières et des expressions de racisme policier.

Ce quinquennat marqué par l'omniprésence de la thématique policière n'aura donc vu aucune politique publique significative envisager de traiter les problèmes profonds de l'institution. Il porte ainsi la marque singulière d'un moment durant lequel l'autorité politique fut continûment mise au défi par les organisations syndicales de la Police Nationale de ne changer en rien les structures et les doctrines, et de toujours satisfaire leurs revendications catégorielles, réduisant les « politiques de sécurité » au maintien de la loyauté des policiers à l'égard du fonctionnement régulier des institutions.

---

<sup>16</sup> Cette préférence pour l'amende administrée sur simple constat par les officiers de police judiciaire rappelle un point particulier du programme du candidat Macron, qui envisageait de leur confier le pouvoir de prononcer des interdictions de fréquenter tel ou tel lieu, sur vraisemblable inspiration des *Anti Social Behaviour Orders* du gouvernement Blair. Le point n'a pas été porté à l'agenda parlementaire, sans doute parce que la question du « contrôle du juge » serait en la matière insoluble. Pour l'heure, un peu plus de 70.000 contraventions pour usage ont été dressées. Sur le pouvoir contraventionnel de la police, voir (Dallière, 2019).

<sup>17</sup> L'épineuse question politique de « la police du chiffre », un des moteurs de la lourde centralisation policière (Douillet *et al.*, 2014), n'a jamais été vraiment abordée sous le quinquennat Macron, alors que 25 millions d'Euros sont toujours inscrits au budget de la Police Nationale au titre des « primes de résultat » introduites par le ministre Sarkozy dans une loi de 2004.



- BLANCHARD, Emmanuel. « Le 6 février 1934, une crise policière ? », *Vingtième Siècle*, 128, 2015, p. 15-28.
- DALLIERE Aline, 2019, *La justice dans la rue*. Versailles, Université Paris-Saclay, mémoire de M2.
- DOBRY Michel, 1983, « Mobilisations multisectorielles et dynamique des crises politiques », *Revue française de sociologie*, 24(3), p. 395-419.
- DOUILLET, Anne-Cécile, DE MAILLARD, Jacques, ZAGRODZKI, Mathieu, « Une centralisation renforcée par le chiffre ? Les effets contradictoires des indicateurs chiffrés dans la police nationale en France », *Politiques et Management Public*, 31(4), 2014, p. 421-442.
- GODIN Romaric, 2019, *La Guerre sociale en France. Aux sources économiques de la démocratie autoritaire*, Paris, La Découverte.
- FILLIEULE Olivier, JOBARD Fabien, 2020, *Politiques du désordre. La police des manifestations en France*, Paris, Seuil.
- JOBARD Fabien, de MAILLARD Jacques, 2021, « Identity Checks as a Professional Repertoire », in de Maillard, J., Skogan, W. (dir.), *Policing in France*, Londres, Routledge, pp.202-218.
- NOUS Camille, 2019, « Mobilisations policières », *Sociétés contemporaines*, 116, 47-65.
- MALOCHET, Virginie, OCQUETEAU, Frédéric (2020), « Gouverner la sécurité publique. Le modèle français face à la pluralisation du *policing* », *Gouvernement et action publique*, 9(1), p. 9-31.
- OBRADOVIC, Ivana, PROTAIS, Caroline, LE NEZET Olivier, 2021, « Cinquante ans de réponse pénale à l'usage de stupéfiants (1970-2020) », *Tendances*, 144.
- OCQUETEAU Frédéric, 2020, « Les rapprochements statutaires de la police et de la gendarmerie : les impacts sous-évalués de la sécurité publique française », *Cahiers de la sécurité intérieure*, 50, pp.28-44.
- ROCHE Sebastian, 2009, « Politique et administration dans la formulation d'une politique publique. Le cas de la police de proximité », *Revue française de science politique*, 59(6), pp.1147-1174.
- ROCHE Sebastian, 2012, « Les politiques de sécurité intérieure », dans J. de Maillard & Y. Surel (dir.), *Les politiques publiques sous Sarkozy*, Paris, Sciences Po Les Presses, pp.237-258.